aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

CERTIFICAT DE SUPERFICIE AU SOL

Les informations contenues dans ce certificat ne préjugent en rien de la décence ou de la salubrité du logement objet de la présente mission

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment :	**Maison individuelle**	Adresse :	**13, rue des Patenottes 91450 ETIOLLES**
Nombre de Pièces :	**6**	Bâtiment :	**Sans objet**
Etage :	**Sans objet**	Escalier :	**Sans objet**
Numéro de lot :	**Sans objet**	Porte :	**Sans objet**
Référence Cadastrale :	**AN - 18**	Propriété de:	**Indivision Gatti-Dedieu Gérard et Magali 13, rue des Patenottes 91450 ETIOLLES**
		Mission effectuée le :	**05/10/2017**
		Date de l'ordre de mission :	**28/09/2017**
		N° Dossier :	**Gatti-Dedieu 3227 05.10.17 C**

Le Technicien déclare que la superficie au sol du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total : 215,75 m²

(Deux cent quinze mètres carrés soixante-quinze)

Commentaires : Néant

Les dénominations à des fins de situation attribuées par le technicien aux pièces ou locaux visités et/ou mesurés ne présument en rien de leurs affectations ou de leurs usages réels, ce dernier descriptif relevant de la responsabilité exclusive du propriétaire.

B DETAIL DES SURFACES AU SOL PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface au sol	Surface au sol déduite
Buanderie/chaufferie	1er SS	8,430 m²	0,000 m²
Dégagement	1er SS	4,110 m²	0,000 m²
Dressing	1er SS	18,360 m²	0,000 m²
Salle de jeu	1er SS	25,510 m²	0,000 m²
Chambre n°1	RDC	13,590 m²	0,000 m²
Salle d'eau n°1	RDC	4,580 m²	0,000 m²
Séjour double/cuisine/entrée	RDC	74,890 m²	4,090 m²
W.C.	RDC	1,720 m²	0,000 m²
Palier	1er	12,470 m²	3,680 m²
Chambre n°2	1er	13,050 m²	2,620 m²
Chambre n°3	1er	14,560 m²	3,760 m²
Chambre n°4	1er	11,630 m²	3,520 m²
Salle de Bains	1er	8,050 m²	4,320 m²
Salle d'eau n°2	1er	4,800 m²	2,160 m²
Total		**215,750 m²**	**24,150 m²**

JUSTIFICATION DES SURFACES AU SOL DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface au sol déduite	Justification
Séjour double/entrée/cuisine	RDC	4,090 m²	Escalier
Palier	1er	3,680 m²	Hauteur < 1,80 m
Chambre n°2	1er	2,620 m²	Hauteur < 1,80 m
Chambre n°3	1er	3,760 m²	Hauteur < 1,80 m
Chambre n°4	1er	3,520 m²	Hauteur < 1,80 m
Salle de Bains	1er	4,320 m²	Hauteur < 1,80 m
Salle d'eau n°2	1er	2,160 m²	Hauteur < 1,80 m
Total		**24,150 m²**	

SCP DOGUE-NAM-SOWA Huissiers de Justice 5 rue des Mazières 91024 EVRY RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

Annexes & Dépendances	Etage	Surface au sol
Garage n°1	1er SS	24,900 m²
Garage n°2	1er SS	28,130 m²
Cave	1er SS	36,400 m²
Total		**89,430 m²**

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés par le propriétaire ou son donneur d'ordre et tels qu'ils se présentaient matériellement à la date de la visite du technicien. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux, par l'annexion ultérieure de surfaces, ou la transformation ultérieure de surfaces existantes en surfaces closes et couvertes.

En l'absence du titre de propriété et/ou du règlement de copropriété le jour de la visite, la vérification de la conformité à ces même documents du mesurage réalisé par le technicien relève de la responsabilité exclusive du propriétaire ou de son donneur d'ordre dès réception du présent certificat ; la société AEDRIM pourra, à la demande du propriétaire ou de son donneur d'ordre, effectuer si nécessaire, un mesurage complémentaire *(Frais de déplacement et rédaction des documents définis par avenant au présent certificat et restant à la charge entière du client)*.

Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par AEDRIM qu'à titre indicatif.

Le certificat ne peut en aucun cas être utilisé par un tiers autre que le propriétaire ou son donneur d'ordre désigné en tête de rapport ;
Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à **PERREUX SUR MARNE (LE)**, le **05/10/2017**

Le Technicien :
François Mainguy

Nom du responsable :
Mainguy François

Signé numériquement par : François MAINGUY
Titre ou motif : Le document est certifié.
Empreinte numérique :6E72 C280 58E6 390B B624 3A3A BE95 D4F4 A3C6 38B1

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Huissiers de Justice
7, rue des Mazières - 91004 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

DOCUMENTS ANNEXES

Croquis de situation des locaux visités

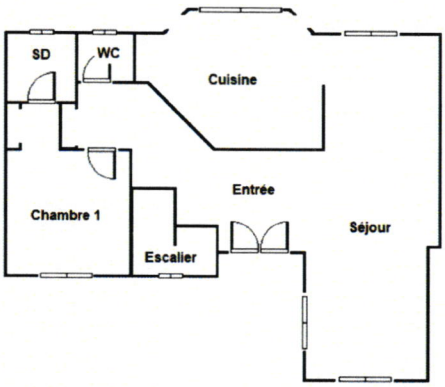

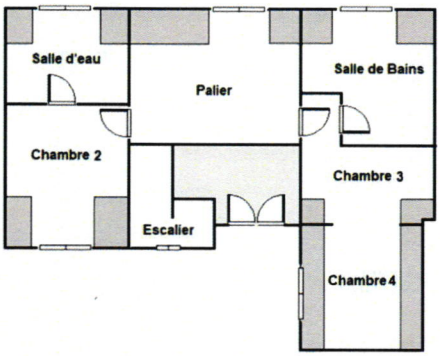

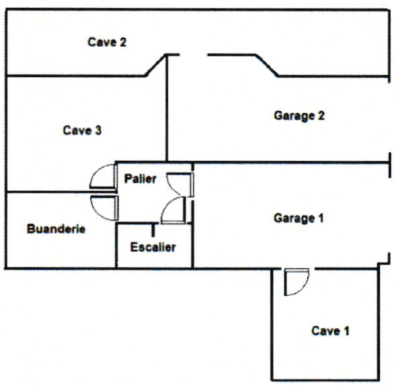

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
REPUBLIQUE FRANCAISE
Huissiers de Justice
Rue des Mazières - 91000 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

A DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BATI(S)

- **Localisation du ou des immeubles bâti(s)**

Département : **ESSONNE**
Commune : **ETIOLLES (91450)**
Adresse : **13 rue des Patenottes**
Lieu-dit / immeuble :

Réf. Cadastrale : **AN - 18**

- **Désignation et situation du lot de (co)propriété :**

N° de Lot : **Sans objet**

Type d'immeuble : ☐ Appartement
☑ Maison individuelle

Propriété de : **Indivision Gatti-Dedieu**
Gérard et Magali
13, rue des Patenottes
91450 ETIOLLES

Année de construction : **1990**
Année de l'installation : **> à 15ans**

Distributeur d'électricité : **ERDF**

Rapport n° : **Gatti-Dedieu 3227 05.10.17 ELEC**

B IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- **Identité du donneur d'ordre**

Nom / Prénom : **Maître Nam Jonathan**
Adresse : **13, rue des Maizières**
91000 EVRY

- **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : ☐
Autre le cas échéant (préciser) ☑ **Huissier de justice**

C IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR

- **Identité de l'opérateur :**

Nom : **Mainguy**
Prénom : **François**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **AEDRIM**
Adresse : **30, rue du maréchal Lyautey**
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
N° Siret : **498 712 231 00014**
Désignation de la compagnie d'assurance : **Allianz IARD**
N° de police : **55961620** date de validité : **31/12/2017**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ABCIDIA Certification** 4, route de la Noue 91190 GIF SUR YVETTE, le 24/09/2013
N° de certification : **12-181**

SCP - DROGUE - NAM - SOUNA
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Huissiers de Justice
6 rue des Maizières - 91000 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

D Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés sous une tension < 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

E Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

E1 Anomalies et / ou constatations diverses relevées lors du diagnostic

Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous:

☐ **L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.**

☐ **L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.**

☐ **L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.

☒ **L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Huissiers de Justice
Rte des Mazières - 91000 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

E2 Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

Cocher distinctement les domaines où des anomalies non compensées sont avérées en faisant mention des autres domaines:

- ☐ 1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- ☐ 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- ☐ 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- ☐ 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☒ 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☐ 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☐ 7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- ☒ 8.1. Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- ☒ 8.2. Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- ☐ 9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
- ☐ 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine

E3 Les constatations diverses concernent :

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous:

- ☐ Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic
- ☒ Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés
- ☐ Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

SCP - DROGUE - NAM - SOVIA
REPUBLIQUE FRANCAISE
Huissiers de Justice
7 rue des Mazières

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

F ANOMALIES IDENTIFIEES

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)
B.5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.	Salle d'eau et salle de bains	Installer une LES complète	
			X	X
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.	Sous/sol	Présence de douilles de chantier : à remplacer par DCL (dispositif de connexion de luminaires)	
			X	X
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	Sous/sol	Installer des protections isolantes adaptées	
			X	X

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600 de juillet 2017
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600 de juillet 2017
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
(*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600 de juillet 2017

G.2 CONSTATATIONS DIVERSES

➢ **E.2 - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés**

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 de juillet 2017	Motifs (2)
B.3.3.1 b)	Elément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	NON VISIBLE
B.3.3.2 a)	Présence d'un CONDUCTEUR DE TERRE.	NON VISIBLE
B.3.3.2 b)	Section du CONDUCTEUR DE TERRE satisfaisante.	NON VISIBLE
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la CONNEXION DU CONDUCTEUR DE TERRE, de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION, sur la borne ou barrette de terre principale.	NON VISIBLE
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	NON VISIBLE
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	NON VISIBLE
B.4.3 f1)	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION alimentant le seul tableau est en adéquation avec le courant de réglage du dispositif de protection placé immédiatement en amont.	NON VISIBLE

SCP - DROGUE - NAM - SOYA
Huissiers de Justice
Rue des Mazières 91100 ETRY
REPUBLIQUE FRANCAISE

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 de juillet 2017

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- *« Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.» ;*
- *« Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.» ;*
- *« L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.» ;*
- *« Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »*
- *« L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »*
- *« La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »*
- *« Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »*
- *« Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »*
- *« La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »*
- *« Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »*
- *Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).*

H IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

CACHET, DATE ET SIGNATURE

Cachet de l'entreprise

CABINET AEDRIM
DOCUMENT ORIGINAL
Diagnostic Expertise Conseil

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **05/10/2017**

Date de fin de validité : **04/10/2020**

Etat rédigé à **PERREUX SUR MARNE (LE)** Le **05/10/2017**

Nom : **Mainguy** Prénom : **François**

Signature de l'opérateur :

Signé numériquement par : François MAINGUY
Titre ou motif : Le document est certifié.
Empreinte numérique :6E72 C280 58E6 390B B624 3A3A BE95 D4F4 A3C6 38B1

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
REPUBLIQUE FRANCAISE
Huissiers de Justice
2 rue des Mazières - 91004 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

I OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
1	**Appareil général de commande et de protection :** Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
2	**Protection différentielle à l'origine de l'installation :** ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
3	**Prise de terre et installation de mise à la terre :** Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
4	**Protection contre les surintensités :** Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
5	**Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :** Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
6	**Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :** Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
7	**Matériels électriques présentant des risques de contact direct :** Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boite équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
8	**Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :** Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
9	**Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :** Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
10	**Piscine privée ou bassin de fontaine :** les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon le fascicule FD C 16-600

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Huissiers de Justice
Ave des Mazières - 91004 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

J INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Correspondance avec le domaine d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
11	**Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique :** L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les chocs électriques
	Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à puits: La présence d'un puit au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon le fascicule FD C 16-600

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
REPUBLIQUE FRANCAISE
Huissiers de Justice
Rue des Mazières 91002 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

CERTIFIÉ abcidia CERTIFICATION opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

MAINGUY François
sous le numéro 12-181

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ **Amiante** sans mention — Prise d'effet : 19/05/2017 — Validité : 18/05/2022
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

☑ **Amiante** avec mention — Prise d'effet : 19/05/2017 — Validité : 18/05/2022
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

☑ **DPE** Tous types de bâtiments — Prise d'effet : 19/12/2012 — Validité : 18/12/2017
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011

☑ **Gaz** — Prise d'effet : 07/07/2017 — Validité : 06/07/2022
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011

☑ **CREP** — Prise d'effet : 07/07/2017 — Validité : 06/07/2022
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Termites** — Prise d'effet : 07/07/2017 — Validité : 06/07/2022
Zone d'intervention : France métropolitaine
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Electricité** — Prise d'effet : 24/09/2013 — Validité : 23/09/2018
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noue 91190 GIF-SUR-YVETTE - 01 64 46 68 24
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

SCP - DROGUE - NAM - SOMA ★ Huissiers de Justice ★ Rue des Mazières - 94004 ÉVRY ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.5.3 a

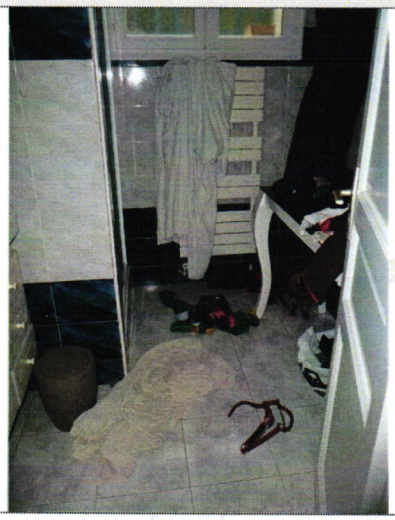

Description :	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.
Observation(s)	Installer une LES complète

Point de contrôle N° B.8.3 b)

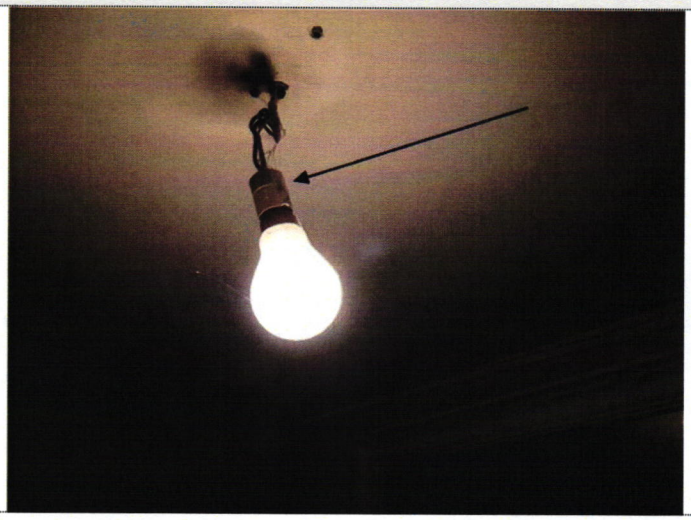

Description :	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.
Observation(s)	Présence de douilles de chantier : à remplacer par DCL (dispositif de connexion de luminaires)

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
Huissiers de Justice
Les Nazières - 94000 CRETEIL
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

Point de contrôle N° B.8.3 e)

Description :	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
Observation(s)	Installer des protections isolantes adaptées

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Huissiers de Justice
13, rue des Mazières - 91004 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;
Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments
Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 aout 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- **Localisation du ou des bâtiments**

Type de bâtiment : ☐ appartement ☑ maison individuelle

Nature du gaz distribué : ☑ GN ☐ GPL ☐ Air propané ou butané

Distributeur : GrDF

Installation alimentée en gaz : ☑ OUI ☐ NON

Rapport n° : Gatti-Dedieu 3227 05.10.17 GAZ

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Adresse : 13, rue des Patenottes
91450 ETIOLLES
Escalier : Sans objet
Bâtiment : Sans objet
Porte : Sans objet
Etage : Sans objet

Numéro de Lot : Sans objet

Réf. Cadastrale : AN - 18
Date du Permis de construire : 20 ème siècle

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

- **Désignation du propriétaire de l'installation intérieur de gaz :**

Nom : Indivision Gatti-Dedieu
Prénom : Gérard et Magali
Adresse : 13, rue des Patenottes
91450 ETIOLLES

- **Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Huissier de justice
Nom / Prénom Maître Nam Jonathan
Adresse : 13, rue des Maizières
91000 EVRY

- **Titulaire du contrat de fourniture de gaz :**

Nom : Indivision Gatti-Dedieu
Prénom : Gérard et Magali
Adresse : 13, rue des Patenottes
91450 ETIOLLES
Téléphone : NC

☐ Numéro de point de livraison gaz
Ou ☐ Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres
Ou ☑ A défaut le numéro de compteur
Numéro : 002600536 index : 72171 m3

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- **Identité de l'opérateur de diagnostic**

Nom / Prénom : Mainguy François
Raison sociale et nom de l'entreprise : AEDRIM
Adresse : 30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
N° Siret : 498 712 231 00014
Désignation de la compagnie d'assurance : Allianz IARD
N° de police : 55961620 date de validité: 31/12/2017
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ABCIDIA Certification le 07/07/2017
N° de certification : 12-181
Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Janvier 2013

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Huissiers de Justice
2 rue des Mazières - 91004 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Appareils raccordés et CENR(4)		Observations					
Genre (1)	**Type** (2)	**Débit calorifique** (L/min)		**Taux de CO** (ppm)			**Anomalie**
Marque	Puissance (kW)	Théorique	Mesuré	CENR ou A.R. sans D.E.M (3)	D.E.M à l'arrêt (3)	D.E.M en marche (3)	**Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné**
Modèle	Localisation						
Chauffage	**Raccordé**	77,08	74,00	0	X	X	Anomalie(s) : 29dl
CHAPPEE	40,00						**Néant**
XG16 CSI	Buanderie - Mur D						

Autres appareils		Observations
Genre (1)	**Type** (2)	**Anomalie**
Marque	Puissance (kW)	**Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné**
Modèle	Localisation	
Appareil de cuisson	**Non raccordé**	Néant
GAGGENAU	X	**Néant**
NC	Cuisine - Mur C	

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ...
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1, A2 ou DGI	Libellé des anomalies	Recommandations
Risques Encourus			
29dl	A2	Le conduit de raccordement présente une contre pente	Intervention avant remise en service par une personne compétente (installateur ou SAV).
Risque d'intoxication à cause de l'absence totale ou partielle d'évacuation des produits de combustion			

LEGENDE	
A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
Huissiers de Justice
Vallée des Glazières - 91004 EVRY
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

G CONSTATATIONS DIVERSES

☑ **Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.**

☑ **Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.**

Faire vérifier le conduit de fumée par une entreprise qualifiée de fumisterie.

☐ **L'installation ne comporte aucune anomalie.**

☐ **L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.**

☑ **L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.**

☐ **L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.**

H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz

Ou ☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation

☐ Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes :

- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)

I CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature

CABINET AEDRIM Diagnostic Expertise Conseil — DOCUMENT ORIGINAL

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz
Visite effectuée le : **05/10/2017**
Fait à **PERREUX SUR MARNE (LE)** le **05/10/2017**
Rapport n° : **Gatti-Dedieu 3227 05.10.17 GAZ**
Date de fin de validité : **04/10/2020**
Nom / Prénom du responsable : **Mainguy François**
Nom / Prénom de l'opérateur : **Mainguy François**

Signé numériquement par : François MAINGUY
Titre ou motif : Le document est certifié.
Empreinte numérique :6E72 C280 58E6 390B B624 3A3A BE95 D4F4 A3C6 38B1

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

La version PDF du présent rapport est signée électroniquement ChamberSign (certificat personnel AEDRIM/MAINGUY de classe III).
La signature électronique confère à un document la même valeur légale que la signature manuscrite.
Loi 2000-230 du 13 mars 2000 ; décret 2001-272 du 13 mars 2000 ; décret 2002-535 du 18 avril 2002 ; arrêté du 31 mai 2002 ; les décrets 2005-972 et 2005-973.

SCP - DROGUE - NANI - SOWA — Huissiers de Justice — Zone des Mazières - 91004 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

ANNEXE – PHOTOS

Point de contrôle N° 29dl

Description :

A2 Le conduit de raccordement présente une contre pente

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
REPUBLIQUE FRANCAISE
Huissiers de Justice
Rue des Mazières - 91004 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Conformément aux Articles L. 271-6 et R. 271-1 du Code de la construction et de l'habitation ; au décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010

le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

ABCIDIA certification ; 4, route de la Noue / 91190 GIF-SUR-YVETTE / www.abcidia-certification.fr

CERTIFIÉ abcidia CERTIFICATION opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

MAINGUY François

sous le numéro 12-181

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ **Amiante** sans mention — Prise d'effet : 19/05/2017 — Validité : 18/05/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

☑ **Amiante** avec mention — Prise d'effet : 19/05/2017 — Validité : 18/05/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

☑ **DPE** Tous types de bâtiments — Prise d'effet : 19/12/2012 — Validité : 18/12/2017

Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011

☑ **Gaz** — Prise d'effet : 07/07/2017 — Validité : 06/07/2022

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.

☑ **CREP** — Prise d'effet : 07/07/2017 — Validité : 06/07/2022

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Termites** — Prise d'effet : 07/07/2017 — Validité : 06/07/2022

Zone d'intervention : France métropolitaine

Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Electricité** — Prise d'effet : 24/09/2013 — Validité : 23/09/2018

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance.
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noue 91190 GIF-SUR-YVETTE - Tél. 01 69 07 22 22
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr
ENR

SCP - DRUGUE - NAM - SOWA Huissiers de Justice 16 rue des Mazières - 91004 EVRY REPUBLIQUE FRANÇAISE

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE

Conformément aux Articles R. 271-2 et L. 271-6 du Code de la construction et de l'habitation

Attestation d'assurance

Allianz

Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

SARL AEDRIM
30 RUE DU MARECHAL LYAUTEY
94170 LE PERREUX SUR MARNE

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro **55 961 620**, qui a pris effet le **01/01/2016.**

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostics réglementaires liés à la vente/ou la location d'immeubles :
-risque d'exposition au plomb
-repérage amiante avant-vente, travaux et démolition
-dossier technique amiante
-présence de termites
-état parasitaire
-installation intérieure gaz et électricité
-risques naturels et technologiques
-diagnostic de performance énergétique (DPE)
-Loi Carrez, Loi Boutin, Loi SRU
-état des lieux
-diagnostics humidité

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, jusqu'à la prochaine échéance annuelle soit 31/12/2017 à zéro heure.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à LYON, le 03/01/2017
Pour Allianz,

Allianz Opérations Entreprises Gestion
TSA 11010
92087 LA DEFENSE CEDEX

Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 991 967 200 euros
Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS Nanterre

SCP DROGUE - NAM SOWA
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Huissiers de Justice
Ve des Mazières - 91004 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES

Date du rapport :	**05/10/2017**
N° de rapport :	**Gatti-Dedieu 3227 05.10.17**
Valable jusqu'au :	**04/10/2027**
Type de bâtiment :	**Maison Individuelle**
Nature :	**Maison individuelle**
Année de construction :	**1990**
Surface habitable :	**215,75 m²**

Diagnostiqueur : **Mainguy François**
Signature :

Adresse : **13, rue des Patenottes**
91450 ETIOLLES INSEE : **91225**
Etage : **Sans objet**
N° de Lot : **Sans objet**

Référence ADEME : **1791V1007068Y**

Propriétaire :
Nom : **Indivision Gatti-Dedieu**
Gérard et Magali
Adresse : **13, rue des Patenottes**
91450 ETIOLLES

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
Nom : **Sans objet**
Adresse : **Sans objet**

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode **3CL - DPE**, version **1.3**, estimé ~~à l'immeuble /~~ au logement*, prix moyen des énergies indexés au **15/08/2015**

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh_{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh_{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Gaz naturel 31 609,25	31 609,25	1 849,05 €
Eau chaude sanitaire	Gaz naturel 3 006,46 Electrique 1 972,04	8 094,31	392,00 €
Refroidissement	X	X	X
Consommations d'énergie pour les usages recensés	Electrique 1 972,04 Gaz naturel 34 615,71	Electrique 5 087,86 Gaz naturel 34 615,71	2 599,01 € (1)

(1) coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 184,02 $kWh_{EP}/m^2.an$
Sur la base d'estimation ~~à l'immeuble /~~ au logement*

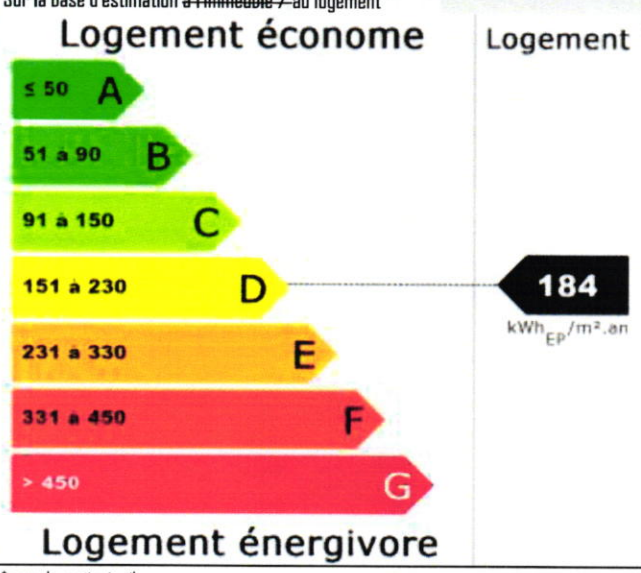

Emissions de gaz à effet de serre (GES)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 37,9 $kg_{eqCO2}/m^2.an$

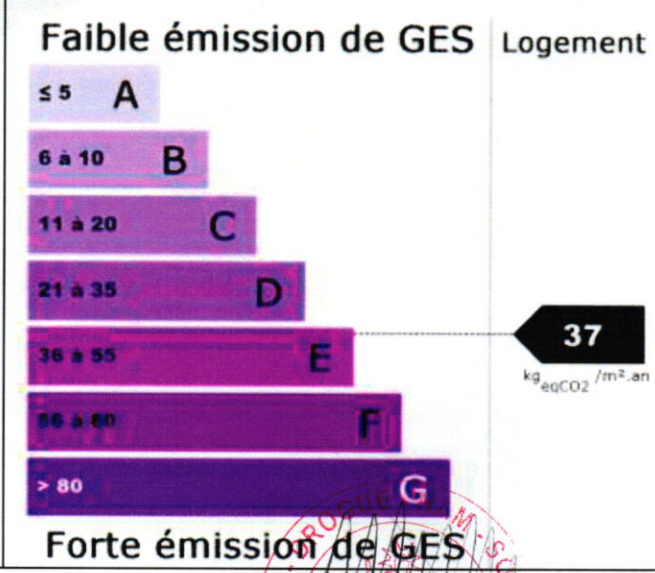

* rayer la mention inutile

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Murs extérieurs	**Blocs béton creux**	133,13	Extérieur	20	Période d'isolation : de 1989 à 2000 (intérieure)

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	**Inconnu**	85	Extérieur	Inconnue
Plafond 2	**Dalle béton**	4	Terrasse	Inconnue

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	**Dalle béton**	45	Terre-plein	Inconnue
Plancher 2	**Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton**	53	Local non chauffé	Non isolé

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte	**Porte isolée**	2	Extérieur	X	X
Fenêtre 1	**Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 12 mm)**	6,16	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2	**Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 12 mm)**	,6	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 3	**Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 12 mm)**	3,08	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 4	**Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 8 mm)**	8,8	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 5	**Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 12 mm)**	1,17	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 6	**Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 12 mm)**	2,52	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 7	**Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 12 mm)**	1,26	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 8	**Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 12 mm)**	3,78	Extérieur	Oui	Non

SCP - DROGUET - WAM - SONA
Huissiers de Justice
12, Rue des Mazières - 91004 EVRY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière standard	Gaz naturel	24 kW	62,88%	Non	1995	Absent	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Radiateur eau chaude (De 1981 à 2000), avec robinet thermostatique (surface chauffée : 215,75 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière standard	Gaz naturel	24 kW	39,85%	Non	1995	Absent	Individuel
Chauffe-eau vertical	Electrique	X	60,75%	Non	X	Non requis	Individuel

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Ventilation mécanique auto réglable après 1982	Non	Non

C.4 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant

SCP - DROGUE - NAM - SOMA
Huissiers de Justice
Cité des Mazières - 94004 CRETEIL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage
(températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette
énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.
L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.
Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.
Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

SCP - BROGUE - NAM - SOWA
REPUBLIQUE FRANCAISE
Huissiers de Justice
73 rue des Mazières - 91004 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
Huissiers de Justice
Rue des Mazières - 91004 EVRY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.
Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.
Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.
Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.
Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m².an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Simulation 1	Mur en béton ou en briques non isolé sans dessin ou parement extérieur : isolation par l'extérieur avec des retours d'isolant au niveau des tableaux des baies si un ravalement est prévu (Coût hors enduit de façade, échafaudage) (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale dans le cas d'un mur de façade ou en pignon, choisir un R ≥ 3,78 m².K/W, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 150 € par mètre carré de parois isolées par l'extérieur)	149	€€€€	☆☆☆☆	✿	Voir tableau joint
Simulation 2	Mise en place d'ECS solaire si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque. (capteur solaire : 800 à 900 € HT/m²) (Un crédit d'impôt est accordé dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 1 000 € TTC par m² hors tout de capteur solaire.)	168,95	€€€€	☆☆	✿	Voir tableau joint

Légende

Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
☆ : moins de 100 € TTC/an ☆☆ : de 100 à 200 € TTC/an ☆☆☆ : de 200 à 300 € TTC/an ☆☆☆☆ : plus de 300 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC	✿✿✿✿ : moins de 5ans ✿✿✿ : de 5 à 10 ans ✿✿ : de 10 à 15 ans ✿ : plus de 15 ans

SCP - DROGUE - NAM SOWA
Huissiers de Justice
13, Ve des Mazières - 01000 BOURG
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

Commentaires :

« L'acquéreur ne peut se prévaloir à l'encontre du propriétaire des informations contenues dans le diagnostic de performance énergétique qui n'a qu'une valeur informative » Code de la construction et de l'habitation Art. L. 271-4 (II).

L'ensemble des données techniques recueillies sur la construction n'a en aucun cas valeur d'audit de construction du bâtiment ; propriétaire, acquéreur ou locataire ne peuvent s'en prévaloir en dehors du cadre réglementaire du présent rapport.
La surface habitable prise en compte pour le calcul de la performance énergétique d'un bien est la surface habitable hors œuvre nette qui peut dans certains cas être différente de la surface habitable au sens de la loi Carrez.
Le diagnostic de performance énergétique n'est pas un audit énergétique du bâtiment ; l'audit énergétique d'un bâtiment ne peut remplacer le diagnostic de performance énergétique au titre de document d'information pour l'acquéreur ou le locataire.

Les frais annuels d'énergie calculés ne peuvent en aucun cas valoir pour prévisionnel de charges, ces derniers variant en fonction des usages particuliers d'habitation ou de conditions climatiques exceptionnelles.

Suite à la réalisation de travaux modifiant les propriétés thermiques du bâtiment ou du logement et/ou à une modification de la réglementation en vigueur, il sera nécessaire de faire procéder à un nouveau diagnostic de performance énergétique.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.
Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr
Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

Conformément au décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, certaines données relatives au diagnostic de performance énergétique sont collectées et versées dans l'observatoire des diagnostics de performances énergétiques. Les données personnelles collectées sont le nom, le prénom et l'adresse du titulaire du diagnostic.
Ces données sont à destination exclusive ADEME, leur collecte a pour seul but de garder la trace des DPE réalisés dans leur entièreté et ne feront pas l'objet d'exploitation ni ne seront communiquées à des tiers par l'ADEME.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, cette personne dispose d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier électronique à l'adresse cnil@ademe.fr .

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

CABINET AEDRIM Diagnostic Expertise Conseil Document Original

Etablissement du rapport :
Fait à **PERREUX SUR MARNE (LE)** le **05/10/2017**
Cabinet : **AEDRIM**
Désignation de la compagnie d'assurance : **Allianz IARD**
N° de police : **55961620**
Date de validité : **31/12/2017**

Date de visite : **05/10/2017**
Nom du responsable : **Mainguy François**
Le présent rapport est établi par **Mainguy François** dont les compétences sont certifiées par : **ABCIDIA Certification**
4, route de la Noue 91190 GIF SUR YVETTE
N° de certificat de qualification : **12-181** Date d'obtention : **19/12/2012**

Signé numériquement par : François MAINGUY
Titre ou motif : Le document est certifié.
Empreinte numérique :6E72 C280 58E6 390B B624 3A3A BE95 D4F4 A3C6 38B1

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

La version PDF du présent rapport est signée électroniquement ChamberSign (certificat personnel AEDRIM/MAINGUY de classe III).
La signature électronique confère à un document la même valeur légale que la signature manuscrite.
Loi 2000-230 du 13 mars 2000 ; décret 2001-272 du 13 mars 2000 ; décret 2002-535 du 18 avril 2002 ; arrêté du 31 mai 2002 ; les décrets 2005-972 et 2005-973.

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Huissiers de Justice
15, rue des Mazières - 91004 EVRY

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

Référence du logiciel validé :	**Analysimmo DPE 3CL-2012**	Référence du DPE :	**1791V1007068Y**

Diagnostic de performance énergétique
fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnositqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	91 - Essonne
	Altitude	75 m
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	1990
	Surface habitable	215,75 m²
	Nombre de niveaux	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Murs extérieurs : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 133,13, U (W/m²K) : 0,45, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : de 1989 à 2000
	Caractéristiques des planchers	Plancher 1 : Dalle béton, Surface (m²) : 45, U (W/m²K) : 0,37, Donne sur : Terre-plein, Périmètre sur terreplein (m) : 35, Surface sur terreplein (m²) : 45, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation inconnue Plancher 2 : Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton, Surface (m²) : 53, U (W/m²K) : 2, Donne sur : Local non chauffé, Coefficient de réduction des déperditions : 0,5
	Caractéristiques des plafonds	Plafond 1 : Inconnu, Surface (m²) : 85, U (W/m²K) : 0,4, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation inconnue Plafond 2 : Dalle béton, Surface (m²) : 4, U (W/m²K) : 0,4, Donne sur : Terrasse, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation inconnue
	Caractéristiques des baies	Fenêtre 1 : U (W/m²K) = 2,2, Surface (m²) : 3,08, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 12 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), , Fenêtre 2 : U (W/m²K) = 2,7, Surface (m²) : 0,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 12 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, , Fenêtre 3 : U (W/m²K) = 2,2, Surface (m²) : 3,08, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 12 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), , Fenêtre 4 : U (W/m²K) = 4,2, Surface (m²) : 4,4, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

SCP - DROUET - VIAL
Huissiers de Justice
REPUBLIQUE FRANÇAISE
rue des Mazières - 91004 EVRY

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

		réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 8 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : aucune, , Fenêtre 5 : U (W/m²K) = 2,7, Surface (m²) : 1,17, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 12 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, , Fenêtre 6 : U (W/m²K) = 2,3, Surface (m²) : 1,26, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 12 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, , Fenêtre 7 : U (W/m²K) = 2,3, Surface (m²) : 1,26, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 12 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, , Fenêtre 8 : U (W/m²K) = 2,3, Surface (m²) : 1,26, Nombre : 3, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 12 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, ,
	Caractéristiques des portes	Porte : U (W/m²K) = 2, Surface (m²) : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : isolée
	Caractéristiques des ponts thermiques	Total des liaisons Plancher bas - Mur : 130 m Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 130 m Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 65 m Total des liaisons Refend - Mur : 5 m Total des liaisons Menuiseries - Mur : 78 m
Systèmes	**Caractéristiques de la ventilation**	Ventilation mécanique auto réglable après 1982
	Caractéristiques du chauffage	Chaudière standard, mixte :, Type d'énergie : Gaz naturel, Date de fabrication : 15/11/1995, Puissance nominale : 24 kW, Rendement à pleine charge : 86,76 %, Rendement à charge intermédiaire: 84,14 %, Perte à l'arrêt : 0,29 kW, Température de fonctionnement à 100% de charge : 70 °C, Température de fonctionnement à 30% de charge : 52,5 °C, Système à eau chaude individuelle, situé dans le volume habitable Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s) : Radiateur eau chaude, avec robinet thermostatique, Surface chauffée : 215,75 m², Réseau de distribution : Eau chaude haute t° (Distribution entièrement en volume chauffé), ancienneté : De 1981 à 2000, Intermittence : Chauffage central, Sans régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Central avec minimum de température
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chaudière standard, mixte :, Type d'énergie : Gaz naturel, Date de fabrication : 15/11/1995, Puissance nominale : 24 kW, Rendement à pleine charge : 86,76 %, Perte à l'arrêt : 0,29 kW, Présence d'un ballon d'accumulation de 150 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées contiguës, installation individuelle Chauffe-eau vertical : , Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Présence d'un ballon d'accumulation de 150 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées contiguës, installation individuelle
	Caractéristiques de la climatisation	Sans objet

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
Huissiers de Justice
7 rue des Mazières - 91004 EVRY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles : **voir commentaires**

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal **autre que d'habitation**
				DPE non réalisé à l'immeuble			
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		**Appartement** avec **système collectif** de chauffage ou de production d'ECS **sans comptage individuel** quand un **DPE a déjà été réalisé à l'immeuble**	**Appartement** avec systèmes **individuels** de chauffage ou de production d'ECS ou **collectifs** et équipés de **comptages individuels**		**Appartement** avec **système collectif** de chauffage ou de production d'ECS **sans comptage individuel**	
	Bâtiment construit **avant 1948**	Bâtiment construit **après 1948**		Bâtiment construit **avant 1948**	Bâtiment construit **après 1948**		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr

SCP - DROGUE - NAM - SOWA
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Huissiers de Justice
12 rue des Mazières - 91004 EVRY

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Conformément aux Articles L. 271-6 et R. 271-1 du Code de la construction et de l'habitation ; au décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010

le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

ABCIDIA certification ; 4, route de la Noue / 91190 GIF-SUR-YVETTE / www.abcidia-certification.fr

CERTIFIÉ abcidia certification opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

MAINGUY François

sous le numéro 12-181

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ **Amiante** sans mention — Prise d'effet : 19/05/2017 — Validité : 18/05/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification

☑ **Amiante** avec mention — Prise d'effet : 19/05/2017 — Validité : 18/05/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification

☑ **DPE** Tous types de bâtiments — Prise d'effet : 19/12/2012 — Validité : 18/12/2017

Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011

☑ **Gaz** — Prise d'effet : 07/07/2017 — Validité : 06/07/2022

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011

☑ **CREP** — Prise d'effet : 07/07/2017 — Validité : 06/07/2022

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Termites** — Prise d'effet : 07/07/2017 — Validité : 06/07/2022

Zone d'intervention : France métropolitaine

Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Electricité** — Prise d'effet : 24/09/2013 — Validité : 23/09/2018

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

cofrac

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

SCP - DROGUE - NAM - SOWA - Huissiers de Justice - 7 Cours des Mazières - 94004 Créteil - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Gatti-Dedieu 3227 05.10.17 DP

AEDRIM - S.A.R.L. au capital social de 1.500 euros – N° Siret : 498 712 231 00014 - APE : 7120B
N° TVA : FR72498712231 - R.C.S Créteil

aedrim
Pour un habitat meilleur
Diagnostic Expertise Conseil

30, rue du maréchal Lyautey
94170 PERREUX SUR MARNE (LE)
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
contact@aedrim.fr www.aedrim.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE

Conformément aux Articles R. 271-2 et L. 271-6 du Code de la construction et de l'habitation

Attestation d'assurance

Allianz

Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

SARL AEDRIM
30 RUE DU MARECHAL LYAUTEY
94170 LE PERREUX SUR MARNE

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro **55 961 620**, qui a pris effet le **01/01/2016.**

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostics réglementaires liés à la vente/ou la location d'immeubles :
-risque d'exposition au plomb
-repérage amiante avant-vente, travaux et démolition
-dossier technique amiante
-présence de termites
-état parasitaire
-installation intérieure gaz et électricité
-risques naturels et technologiques
-diagnostic de performance énergétique (DPE)
-Loi Carrez, Loi Boutin, Loi SRU
-état des lieux
-diagnostics humidité

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, jusqu'à la prochaine échéance annuelle soit 31/12/2017 à zéro heure.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à LYON, le 03/01/2017
Pour Allianz,

Allianz Opérations Entreprises Gestion
TSA 11010
92087 LA DEFENSE CEDEX

SCP - DROGUE - NAM - SOUA
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Huissiers de Justice
12, Ave des Mazières - 91004 EVRY

Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 991 967 200 euros
Siège social 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS Nanterre

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSES D'EQUIPEMENT DE L'HABITATION PRINCIPALE[1]

Publics concernés : *particuliers (locataires, propriétaires occupants ou occupants à titre gratuit, fiscalement domicilié en France) réalisant des travaux d'équipements de l'habitation principale ou du logement, en Métropole, en faveur des économies d'énergie et du développement durable.*

La liste des équipements, matériaux et appareils définie à l'art 18 bis du CGI [2] ouvrants droits au crédit d'impôt selon mentionnés au I de l'art. 200 quater du CGI [3] :

	Caractéristiques	Taux hors bouquet sous conditions de ressources	Taux en bouquet
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISE HORS OBLIGATION REGLEMENTAIRE			
Crédit d'impôt pour un même logement, un seul diagnostic de performance énergétique par période de cinq ans		15 %	
ACQUISITION DE MATERIAUX THERMIQUE			
Matériaux d'isolation thermique des parois opaques			
Planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	R >= 3 m²K/W	15 % (taux sous conditions de ressources ou action réalisée en plus d'un bouquet)	
Murs en façade ou en pignon	R >= 3,7 m²K/W	15 % dans la limite d'un plafond par m² de 150 € TTC (isolation par l'ext.) et de 100 € TTC (isolation par l'int.)	25 % dans la limite d'un plafond par m² de 150 € TTC (isolation par l'ext.) et de 100 € TTC (isolation par l'int.)
toitures terrasses	R >= 4,5 m²K/W		
Planchers de combles perdus	R >= 7 m²K/W		
Rampants de toiture et plafonds de combles	R >= 6 m²K/W		
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées			
Fenêtres ou portes-fenêtres (travaux portant sur plus de 50% des fenêtres)	Uw <= 1,3 W/m²K Sw >= 0,3 Ou bien Uw <= 1,7 W/m²K Sw >= 0,36	0 % (en maison individuelle) 15 % (en collectif	25 %
Fenêtres en toiture	Uw <= 1,5 W/m²K Sw >= 0,36		
Vitrages de remplacement à isolation renforcée	Ug <= 1,1 W/m²K		
Doubles fenêtres (sur la baie existante pose d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé)	Uw <= 1,8 W/m²K Sw >= 0,32		
Fenêtres ou portes-fenêtres (travaux portant sur moins de 50% des fenêtres)	Uw <= 1,3 W/m²K Sw >= 0,3 Ou bien Uw <= 1,7 W/m²K Sw >= 0,36	0 % (en maison individuelle) 15 % (en collectif) 15 % (en maison individuelle si action réalisée en plus d'un bouquet)	
Autres matériaux d'isolation thermique pour l'extérieur			
Volets isolants (résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé)	R > 0,22 m²K/W	0 % (en maison individuelle) 15 % (en collectif) 15 % (en maison individuelle si action réalisée en plus d'un bouquet)	
Portes d'entrée donnant sur l'extérieur	Ud <= 1,7 W/m²K		
Calorifugeage des tuyaux	Classe de l'isolant >= 3		
ACQUISITION D'APPAREILS DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE ET/OU DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE			
Chaudière	A condensation	15 %	25 %
Energie renouvelable			
A l'énergie éolienne ou hydraulique		15 %	25 %
A haute performance énergétique	Puissance <= 70 KW η de classe 5		
A micro-cogénération gaz	Puissance de production électrique <= 3 kVA		
Au Bois ou autres biomasse (chaudière)	Puissance thermique < 300 kW		
Au Bois ou autres biomasse (poêle, foyer fermé, insert, cuisinière utilisée pour le chauffage)	CO <= 0,3 % η >= 70 % ; I <= 1 PM <= 90 mg/Nm³		
A énergie solaire	Certification CSTBat ou Solar Keymark ou équivalente		
Pompes à chaleur			
de type sol-/ sol	Température d'évaporation = -5° C Température de condensation = 35° C	15 %	25 %
de type sol /-eau	Température = 4° C Température de condensation = 35° C		
de type eau / eau ou de type air / eau	Températures d'entrée d'eau à l'évaporateur : 10° C / de sortie d'eau à l'évaporateur : 7° C Températures d'entrée d'eau au condensateur : 30° C / de sortie d'eau au condensateur : 35° C		
Géothermiques de type eau glycolée	Températures d'entrée d'eau glycolée : 0° C Températures de sortie d'eau glycolée : -3° C Températures d'entrée d'eau au condensateur : 30° C / de sortie d'eau au condensateur : 35° C	15 %	25 %
Dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	Géothermie : COP > 2,3 Air ambiant, air extérieur : COP > 2,4 Air extrait : COP > 2,5 Eau chaude : +52,5° C		
Equipements de raccordement à un réseau de chaleur			
Branchement privatif	Composé de tuyaux et de vannes	15 %	
Poste de livraison ou sous-station	Echangeur entre le réseau de chaleur et l'immeuble	(Taux sous conditions de ressources ou pour une action réalisée en plus d'un bouquet)	
Matériels nécessaires à l'équilibrage et à la mesure de la chaleur	Installés avec le poste de livraison, dans les parties communes de l'immeuble collectif ou dans le logement		
ACQUISITION D'APPAREILS DE REGULATION DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE			
Installés dans une maison individuelle	• Systèmes permettant la régulation centrale des installations de chauffage par thermostat d'ambiance ou par sonde extérieure, avec horloge de programmation ou programmateur mono ou multizone. • Robinets thermostatiques. • Systèmes de limitation de la puissance électrique du chauffage électrique en fonction de la température extérieure. • Systèmes gestionnaires d'énergie ou de délestage de puissance du chauffage électrique	15 % (Taux sous conditions de ressources ou pour une action réalisée en plus d'un bouquet)	
Installés dans un immeuble collectif	Systèmes énumérés précédemment : ET • Matériels nécessaires à l'équilibrage des installations de chauffage permettant une répartition correcte de la chaleur délivrée à chaque logement. • Matériels permettant la mise en cascade de chaudières, à l'exclusion de l'installation de nouvelles chaudières. • Systèmes de télégestion de chaufferie assurant les fonctions de régulation et de programmation du chauffage. • Systèmes permettant la régulation centrale des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans le cas de production combinée d'eau chaude sanitaire et d'eau destinée au chauffage. • Compteurs individuels d'énergie thermique et répartiteurs de frais de chauffage.	15 % (Taux sous conditions de ressources ou pour une action réalisée en plus d'un bouquet)	

Clossaire :

R : Résistance thermique
Uw : Coefficient de transmission thermique
CO : Monoxyde de carbone
η : Rendement énergétique
SW : Facteur de transmission solaire
Ug : Coefficient de transmission thermique du vitrage
PM : Emission de particules
I : Indice de performance environnemental

Nota : *"Ces dispositions s'appliquent aux dépenses payées à compter du 1er janvier 2016 (Loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, art. 106)*

Remarque : Le crédit d'impôt est applicable, si le logement est achevé depuis plus de deux ans à la date de début d'exécution des travaux, pour les dépenses payées entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2016, selon les conditions citées dans l'art. 200 quater du CGI.

Informations supplémentaires : http://www.ademe.fr/aides-financieres-2016

SCP - DROGUE - MARTIN
Huissiers de Justice
Maîtres
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE